



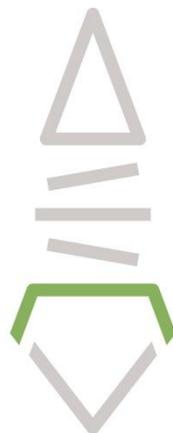
HAUTE
-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

2025

RESUMÉ NON TECHNIQUE

Déclaration d'Intérêt Général 2026-2031

PROJET DE RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE DE LA VERGNE DE L'ETANG



Préambule

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à projets intitulé « Accélérer la restauration des zones humides en Nouvelle-Aquitaine » afin d'encourager, massifier et amplifier l'engagement des acteurs régionaux dans la réalisation de travaux innovants et ambitieux d'aménagements et de restaurations hydrologiques des zones humides.

Environ 15% du territoire de HCC est recouvert par des zones humides contre seulement en moyenne 3% au niveau national. Le territoire est donc particulièrement riche en zones humides, notamment, au niveau des fonds de vallée, de part et d'autre des cours d'eau. Nombreuses de ces zones humides de fond de vallée ont anciennement fait l'objet de drainage pour faciliter leur pâturage ou pour y planter des résineux au détriment de leurs fonctionnalités hydrologiques. Or, la restauration de leurs pleines capacités présente de nombreux avantages, notamment : la régulation des crues et des étiages, la constitution de réservoirs de biodiversité¹, la captation et le stockage de gaz à effet de serre (CO₂) ou encore l'autoépuration des eaux par filtration. Œuvrer à la préservation et la restauration des zones humides est une action décisive dans la capacité du territoire à faire face au changement climatique.

Haute-Corrèze Communauté est lauréate de l'appel à projet de la Région intitulé "Accélérer la restauration des zones humides en Nouvelle-Aquitaine" avec un projet de restauration de la zone humide de la Vergne de l'Etang située au sources du ruisseau de Feyt (bassin versant du Chavanon).

Le projet de restauration de la zone de la Vergne de l'Etang a été approuvé par délibération au conseil communautaire du 26 septembre 2023. Le territoire du bassin du Chavanon était alors couvert par l'actuelle DIG qui est valable jusqu'au 1^{er} janvier 2026. Le projet ayant dû faire l'objet d'une étude préalable aux travaux sur une année hydrologique complète, les travaux de restauration de la zone humide de la Vergne de l'Etang sont finalement prévus pour 2026.

¹ L'Agence de l'Eau Adour-Garonne, en France, 50% des oiseaux et 30% des espèces végétales remarquables et menacées dépendent des milieux humides.

Périmètre de la Déclaration d'Intérêt Général

Les travaux de restauration de la zone humides de la Vergne de l'étang sont réalisés dans le cadre de l'exercice de la compétence Gemapi et nécessitent l'obtention d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Afin de permettre la conduite de ces travaux et de faire des économies de procédure administrative, il est proposé d'associer le dossier de restauration de la zone humide de la Vergne à la procédure de DIG des deux PPG 2026/2031.

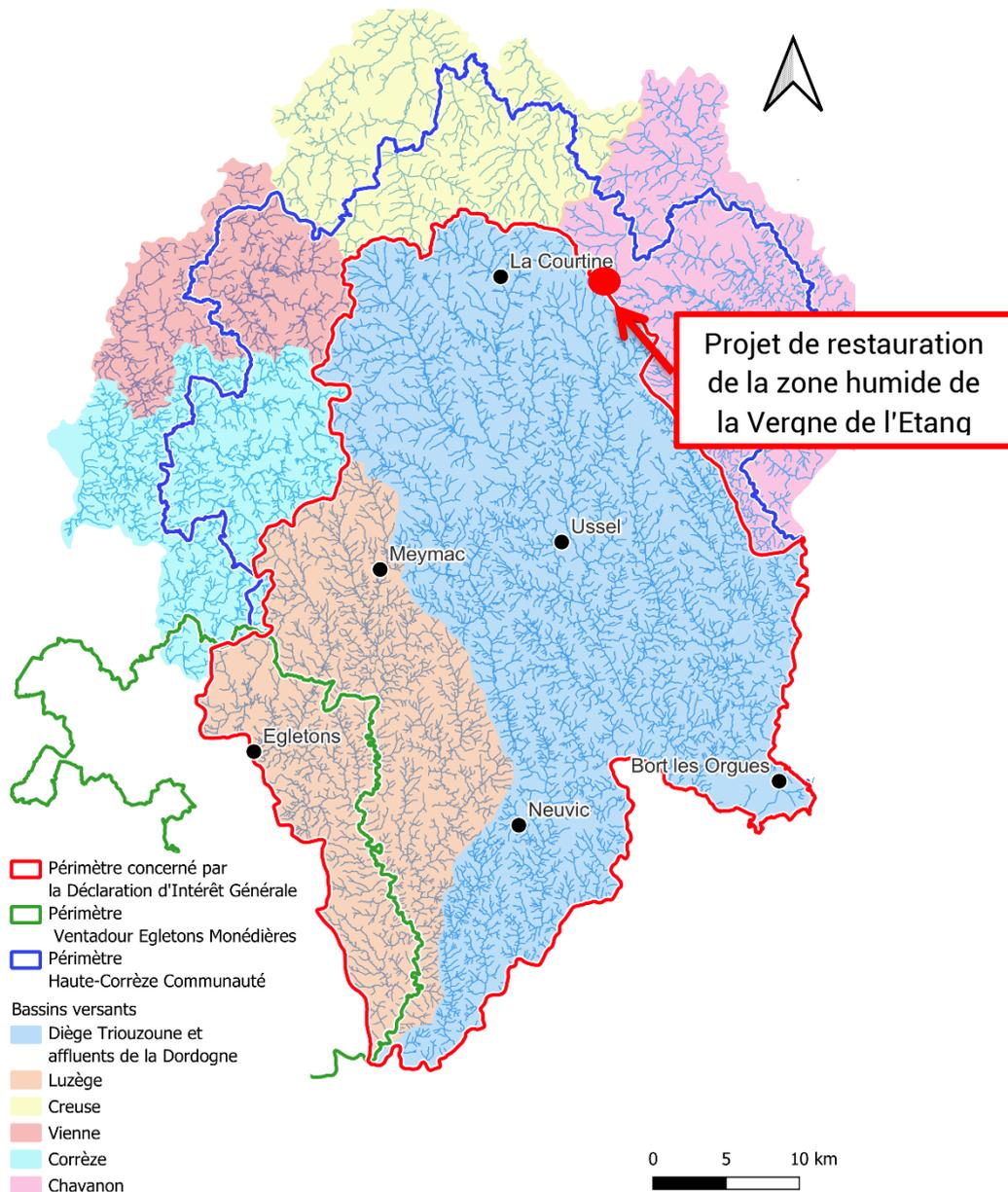


Figure 1 : Périmètre concerné par la procédure de Déclaration d'Intérêt Générale (DIG)

Présentation du site

La zone humide concernée par le projet se situe sur les sources du ruisseau de Feyt au lieu-dit « La Vergne de l'Etang » sur la commune de Lamazière-Haute (19340). Situé sur le territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, le ruisseau de Feyt fait partie du bassin versant du Chavanon.

Le ruisseau de Feyt est reconnu pour ses enjeux écologiques et de ressources en eau. Dans le cadre du suivi sécheresse réalisé par les chargés de missions Gemapi, ce bassin versant a été identifié comme un bassin « ressource » étant donné sa capacité à résister aux périodes d'étiages. Traversant un environnement très rural et préservé, le ruisseau de Feyt est l'un des rares cours d'eau français à connaître encore la reproduction d'une espèce à fort enjeu de conservation : la moule perlière.



Figure 2 : A droite : Ruisseau de Feyt et à gauche : individu de moule perlière

D'une superficie de 11,4 ha, la zone humide identifiée concerne 2 parcelles cadastrales situées sur la commune de Lamazière-Haute (19): ZB0112 et ZB0127, toutes deux propriétés du Groupement Syndical Forestier des Agriers.

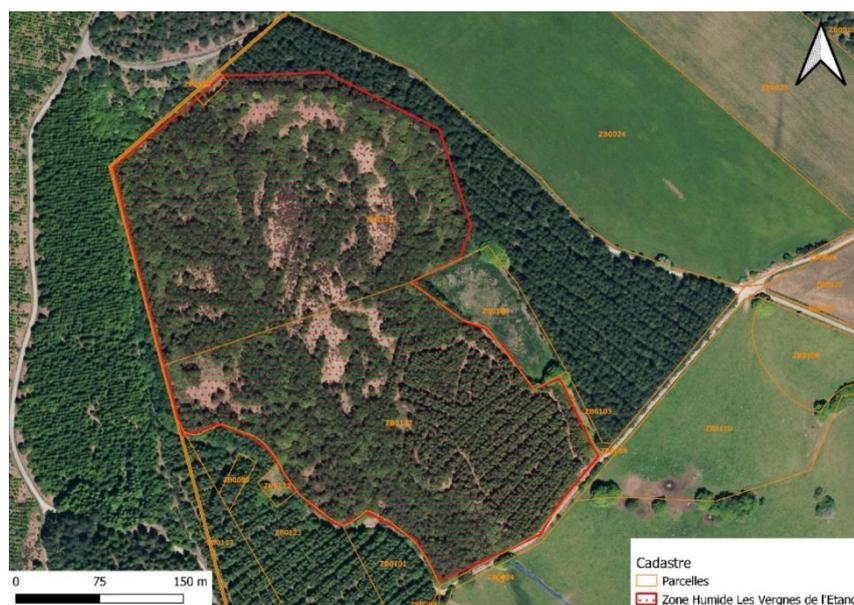


Figure 3 : Situation cadastrale du projet

Un réseau de fossés est aujourd'hui visible et résume un passé marqué par une volonté d'assainir le site afin d'optimiser son exploitation forestière.

D'après les vues aériennes et les recherches historiques réalisées par le Conservatoire d'Espace Naturel de Nouvelle Aquitaine (CEN NA), voici l'historique du site :



Figure 7 : Vue aérienne du site en 1948

→ **1948** : le site présente un dense chevelu d'écoulements sans écoulement principal, réseau hydrographique typique des zones tourbeuses de fond de vallon en tête de bassin versant de la région.



Figure 7 : Vue aérienne du site en 1974

→ **1974** : les premiers travaux de drainage plus intensifs sont visibles avec la création d'un fossé principal. Ces travaux sont probablement liés aux travaux d'aménagements des 2 captages d'eau potable qui bordent encore actuellement le site



Figure 7 : Vue aérienne du site en 1987

→ **1987** : un dense réseau de fossés est créé avec un second fossé principal et un réseau de fossés connecté à ce dernier. Il est supposé que cette opération ait été faite dans une perspective de plantation.

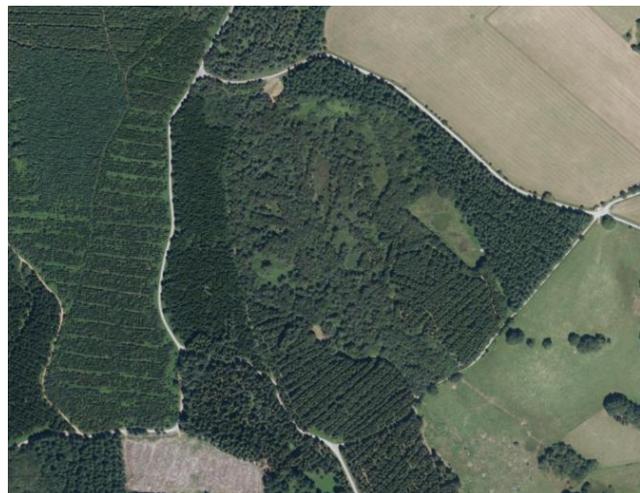


Figure 7 : Vue aérienne du site en 2021

→ **2021** : De nouvelles plantations sur la partie sud-est du site sont visibles

Le site est actuellement support de deux usages différents :

→ **Alimentation en eau potable :**

Trois points de captage sont situés en périphérie proche de la zone humide. Anciennement propriété de la communauté de communes du Pays d'Eygurande, la gestion du réseau d'eau potable a été confiée au Syndicat de la Diège. Deux captages sont la propriété du Syndicat de la Diège dont le débit d'étiage cumulé est fixé à 4,5m³/h.

Le captage situé à l'Est du site est une propriété privée alimentant le village de Bongue.

→ **Sylviculture :**

Propriétaire de la totalité de la zone humide, le Groupement Syndical Forestier (GSF) des Agriers est un établissement public local. Le massif du GSF des Agriers est composé de 600ha de bois dont 500ha sont dédiés à la production forestière et gérés par l'Office National des Forêts (ONF).

Une partie de la zone humide est concernée par la sylviculture et représente 2ha soit, 17% du site. Il est probable que le réseau de drainage réalisé sur la zone humide à la fin des années 80 avait pour objectif de favoriser l'activité sylvicole sur le site. Ainsi, dans les années 90 le site a fait l'objet de plantation de résineux.

La gestion sylvicole du site est guidée par un document de gestion 2000-2026 en cours de révision par l'ONF.

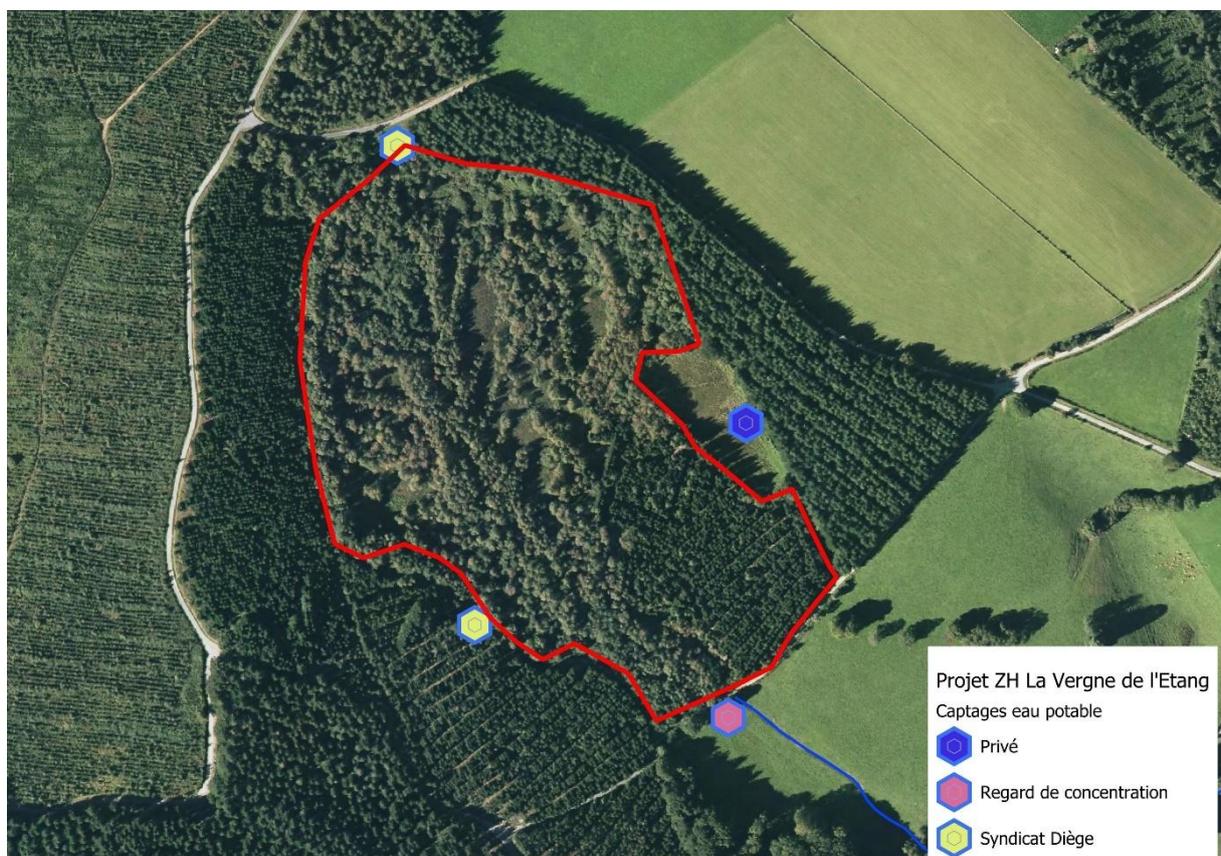


Figure 8 : Localisation des captages d'eau potable sur le site

Les objectifs du projet

Le projet repose sur cinq grands objectifs :

- ⇒ **Objectif n°1 : Préserver la ressource en eau** en améliorant les capacités de stockage du site et en favorisant la restitution au cours d'eau en période d'étiage.
- ⇒ **Objectif n°2 : Restaurer un habitat unique pour la biodiversité** et en déclin ces dernières décennies.
- ⇒ **Objectif n°3 : Participer à la réduction des effets du changement climatique** par le stockage du carbone réalisées par les zones humides fonctionnelles
- ⇒ **Objectif n°4 : Communiquer et sensibiliser** le grand public et les acteurs du territoire quant à l'importance des zones humides
- ⇒ **Objectif n°5 : Restaurer et gérer durablement** un site au croisement de plusieurs enjeux et usages : eau potable, sylviculture et environnement.

Plus largement, la restauration hydrologique de la zone humide de la Vergne de l'Etang est l'opportunité pour Haute-Corrèze Communauté de bénéficier d'un retour d'expérience et d'un site vitrine d'importance sur la thématique « Zone humide ». L'opportunité est d'autant plus importante puisque le projet concerne deux enjeux forts du territoire : **environnement et eau potable**.

Les principales étapes du projet

Acquisition de piézomètres

Le premier objectif des piézomètres est d'obtenir des données pour comprendre le fonctionnement hydrologique du site et notamment pour déterminer les moyens d'alimentation en eau ainsi que les réactions aux événements climatiques. Les piézomètres permettront de déterminer l'impact des drains sur le milieu. Ces données seront récoltées sur une année hydrologique complète et permettront d'alimenter la phase de diagnostic.

Le second objectif des piézomètres sera d'évaluer l'impact des travaux. Pour ce second objectif, le plan piézométrique sera revu pour correspondre à l'emplacement des futurs ouvrages et aménagements.



Figure 9 : Pose des piézomètres en octobre 2024

Les études préalables

Diagnostic complet du site

Le diagnostic permettra de connaître le fonctionnement hydrologique du site et l'influence des principaux usages anciens ou actuels (drainage, captages d'eau potable et sylviculture) sur le fonctionnement de la zone humide.

Le diagnostic sera alimenté par les relevés piézométriques, pédologiques, floristiques ainsi que par un recueil de données existantes.

La partie hydrologique de la phase de diagnostic sera réalisée par un groupement de bureaux d'études spécialisés (Géo Sol'Eau / Inselberg / Eco Métrum). Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine a en parallèle réalisé une cartographie des habitats.



Figure 10 : Relevés pédologiques

Repérage du réseau d'eau potable

Cette opération a pour objectif de situer exactement le réseau d'adduction d'eau potable et de définir sa profondeur. Ces informations sont cruciales pour connaître la nécessité ou non de prévoir des travaux de dévoiement de réseau lors de la restauration hydrologique de la zone humide.

Cette opération a été effectuée en deux fois. Les premiers sondages par détection n'ont malheureusement pas apporté les garanties suffisantes pour certifier l'absence d'un réseau d'adduction d'eau potable dans l'emprise même de la tourbière. Aux vues de la profondeur du réseau, de son tracé sinueux, seul une partie du réseau a pu être géolocalisé.

Les sondages complémentaires réalisés en avril 2025 ont permis de lever les interrogations en avérant la présence du réseau d'adduction à 4,5 m de profondeur et en périphérie de la zone humide.

Etude d'avant-projet (AVP)

L'étude d'Avant-Projet permettra d'identifier les travaux possibles, de les quantifier, de les dimensionner et de les estimer financièrement de manière définitive. Cette étude permettra à HCC et à ses partenaires d'évaluer la faisabilité du projet conformément aux objectifs fixés.



Figure 11 : Sondage réalisé pour retrouver l'emplacement du réseau d'eau potable

Les travaux

Ouverture du milieu et désenrêsinement

L'assèchement du site par les anciens travaux de drainage combiné à l'absence de gestion, a favorisé la fermeture du milieu. Le site a fait l'objet de plantations à la fin des années 80 à la suite du drainage de la tourbière. La majorité des plantations en épicéas ou pins n'a pu résister aux conditions d'humidité du site. Toutefois, une partie des plantations a su se développer sur les parties les moins humides accentuant l'assèchement du milieu.

La première étape des travaux est donc de retrouver un milieu ouvert caractéristique des zones humides du territoire. Cette opération est également indispensable pour permettre l'accès au chantier pour la suite des travaux. La surface de défrichage sera déterminée à l'issue de l'étude d'AVP, en fin d'année 2025.

Il a été convenu que le Groupement Forestier du Massif des Agriers conserve la maîtrise d'ouvrage des travaux de boisement avec une gestion de la part de l'Office National des Forêts dans le cadre du régime forestier.

Les boisements situés sur les parties les plus humides seront exploités à partir d'un câble mat. Les boisements situés sur les parties les moins humides seront exploités classiquement à l'aide d'une abatteuse.

Une convention de partenariat entre le GSF des Agriers, l'ONF, HCC et le CEN NA a été signée en 2024 précisant notamment les modalités d'organisation et d'exploitation de ces travaux forestiers.

Restauration hydrologique

Le drainage du site par la création de fossés a réduit fortement le caractère humide du site.

L'objectif de cette opération est donc de supprimer ou de réduire les fonctions drainantes de ces fossés. Le diagnostic ainsi que l'étude AVP, attendues pour la fin d'année 2025, permettront de quantifier, de localiser et de dimensionner les ouvrages hydrauliques à réaliser. Afin que les travaux soient les plus efficaces possible, il est nécessaire d'identifier l'impact réel de ces drainages superficiels et d'identifier les linéaires les plus impactant pour le fonctionnement de la tourbière.

D'après plusieurs retours d'expérience de structures telles que les conservatoires d'espaces naturels, la création de bouchon hydraulique à partir de palplanches



Figure 12 : Exemple d'ouvrage "bouchon" réalisé sur un site similaire par le CEN NA.

bois reste la meilleure solution technique.

Cette opération sera réalisée par une entreprise de travaux publics sélectionnée à la suite d'un appel d'offre.

Remplacement de l'ouvrage d'exutoire

L'actuel ouvrage situé à l'exutoire de la tourbière composé d'un pont en pierre en très mauvais état, sera remplacé. Suivant le degré de comblement de l'ouvrage actuel, le fonctionnement hydrologique du site peut être perturbé (effet de retenue). L'objectif de cette opération est de remplacer l'ouvrage de franchissement actuel par une buse PEHD de 600mm de diamètre et de 9m de long (utilisation de 2 éléments de 6m).



Figure 13 : Ouvrage actuellement présent à l'exutoire

Portage du projet en interne

Un chargé de mission Gemapi du service « Eau et milieux naturels » est dédié au présent projet. La responsable du service travaillera plus ponctuellement sur le projet lors des grandes étapes (appel à projet, passage en conseil communautaire...). La chargée de communication référente au service « Eau et Milieux Naturels » de HCC interviendra sur les missions de valorisation du projet. Un agent administratif réalisera le suivi comptable et administratif du projet.

Les partenaires

Ce type de travaux est une première pour la collectivité et à la particularité de regrouper plusieurs acteurs autour d'un seul et unique site. Une convention de partenariat a donc été signée entre les principaux acteurs concernés par le projet :

- Haute-Corrèze Communauté, porteur du projet ;
- Le Conservatoire d'Espaces Naturel, accompagnateur de HCC et futur gestionnaire du site ;
- Le Groupement Syndical Forestier du Massif des Agriers, propriétaire du site ;
- L'Office National des Forêts, gestionnaire forestier du site.

Cette convention précise les modalités d'organisation autour du projet, les modalités de partenariat avant, pendant et après travaux.

En parallèle de cette convention avec les acteurs principaux, un Comité de Pilotage (COPIL) regroupant l'ensemble des partenaires extérieurs (financeurs, DDT, PNR...) a été spécifiquement formé pour suivre l'avancée du projet.

Budget prévisionnel

		Montant prévisionnel
Acquisition de matériel (sondes piézométriques)		13 262 €TTC
Etudes préalables	Diagnostic complet du site	17890 €TTC
	Repérage du réseau d'eau potable	10 722 €TTC
	Etude d'avant-projet	8 250 €TTC
Travaux	Réouverture du milieu	0 €TTC*
	Restauration hydrologique	150 000 €TTC
	Remplacement ouvrage exutoire	5 000 €TTC
TOTAL		205 124 €TTC

**Travaux sous maîtrise d'ouvrage du GSF des Agriers*

Calendrier

2023 : Validation du projet en Conseil communautaire et HCC lauréat de l'Appel à projet de la Région

2024 : Lancement des études préalables

2025 : Lancement de la procédure de DIG, rendu des études préalables et dimensionnement définitif des travaux

2026 : Réalisation des travaux